

## Stage ERASMUS

Les étudiants européens en médecine peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un établissement européen / hôpital / université, à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'études, pour **une durée comprise entre 3 et 12 mois**.

- Ces étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat).
- Ces étudiants doivent être de supranationalité européenne exclusivement.  
[Exception : Suisse, Russie et Turquie]

### Conditions d'accueil

Il existe deux types de mobilité **ERASMUS** : **Studies** et **Traineeship**.

#### ERASMUS Studies :

- Ce sont des étudiants en médecine entre la 2<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année.
- Le programme du stage est similaire à celui des externes français, c'est-à-dire 4 heures en stage pratique à l'hôpital, le matin, et 4 heures en cours théoriques à l'université, l'après-midi.
- La période d'études effectuée est encadrée par l'établissement d'origine et l'Institut Curie. Elle est reconnue pour l'obtention du diplôme en France grâce aux crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) et au contrat d'études que l'étudiant signe avant son départ.

#### ERASMUS Traineeship :

- Ce sont des étudiants de 4<sup>ème</sup> année, en médecine (ce critère est obligatoire), qui effectuent leur demande directement auprès de l'Institut Curie.
- Le programme est de 8 heures de stage pratique par jour dans un service hospitalier de l'Institut Curie.

Quel que soit le type de mobilité **ERASMUS**, les étudiants ne doivent participer à aucune activité dans la structure clinique ou médicotechnique et ne peuvent effectuer aucun acte médical y compris par délégation.

### Durée du stage

- **ERASMUS Studies** : La période d'études effectuée est encadrée par l'établissement d'origine et par l'Institut Curie.

- **ERASMUS Traineeship** : La durée de mobilité, d'études et/ou de stage est comprise entre 3 et 12 mois, et est encadrée par l'établissement d'origine (européen) et l'Institut Curie.

### Niveau de langue

- Le niveau de français doit être suffisant au regard des objectifs du stage.
- La pratique de la langue anglaise est obligatoire.

### Financement du stage

- **ERASMUS Studies** : Ils peuvent bénéficier d'une bourse de la part du Ministère de l'Enseignement ou d'un autre organisme du pays d'origine.
- **ERASMUS Traineeship** : Ils peuvent déposer une demande de bourse, auprès d'un organisme qui porte le projet, et ainsi obtenir un financement. Le dépôt des dossiers de demande de subvention est effectué par l'organisme coordinateur du projet, suivant le [calendrier](#) publié chaque année par la Commission européenne.

### Pour postuler

- Les candidats doivent se rendre sur le site **ERASMUS+** : <https://info.erasmusplus.fr/> .
- Les candidats doivent faire une demande auprès du service des relations internationales de leur établissement d'origine ou d'un organisme tiers partenaire des programmes **ERASMUS+**.
- Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription sur le [site de l'enseignement de l'Institut Curie](#), et joindre les documents demandés pour l'analyse de leur demande.